

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des forces aériennes  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 837 du 26 janvier 2015 portant promotion  
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – mécaniciens cellules et moteurs »**

NOR : INTJ1500693S

Le commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale,  
Vu le code de la défense;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;  
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;  
Vu la décision n° 81345 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426792S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> février 2015:  
**Tharreau, Éric** Nigend : 233 466 Numéro de livret de solde : 8 086 208

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2015.

*Le général, commandant des forces aériennes  
de la gendarmerie nationale,*  
D. LEIMBACHER